

SEANCE DU 7 MAI 2025

Objet :

JUMELAGE AVEC LA COMMUNE
DE VALDERROBRES

N° : D - 2025 - 05 - 07 - 08

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 15 MAI 2025

ID : 034-213401359-20250507-D2025_05_07_008-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 14 MAI 2025
Et publication ou notification
Du
Le Maire :



Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO.

Procurations : Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Laurent FUSTER à M. Thierry CELMA, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

Absents excusés : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la commune de Valderrobres en Espagne.

Il rend compte du déroulement de plusieurs réunions de travail en les élus et les membres du Comité de Jumelage des deux communes au cours desquelles l'idée de constituer un jumelage s'est précisée.

Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Valderrobres, sa prise en charge par le Comité de Jumelage et d'accepter les termes de la Charte de Jumelage dont le projet est présenté à chaque conseiller municipal.

Il est précisé que le rôle du Comité de Jumelage sera :

- D'assurer la promotion du Jumelage,
- De maintenir un lien permanent avec la commune de Valderrobres,
- D'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- D'informer localement sur le pays de la commune de Valderrobres,
- De coordonner les initiatives prises dans cadre du partenariat,
- De proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- De définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...)
- De soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- D'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

DECIDE le jumelage avec la commune de Valderrobres située en Espagne avec effet au 10 Mai 2025,

DE CONFIER ce jumelage au Comité de Jumelage et rappelle que Mmes Géraldine ESCANDE et Marie-Jeanne MULLER ainsi que MM. Claude VIDAL, Thierry CELMA et Didier MONTIER ont été désignés pour représenter la commune en son sein.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Charte de Jumelage et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et,

D'INSCRIRE en tant que de besoin des crédits suffisants au budget communal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

René COUSIN

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

